

DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JUILLET 2009

- **1- Rapport annuel sur le service de l'eau et de l'assainissement du Grand Nancy**
Présentation : Didier SARTELET
- **2- Rapport annuel sur le service d'élimination des déchets du Grand Nancy**
Présentation : Fabrice WILHELM
- **3- Garderie périscolaire**
- **4- Projet linguistique Ecole Victor Hugo**
- **5- Décision modificative**

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNI EN SEANCE LE 07 JUILLET 2009

Etaient présents : Monsieur Didier SARTELET, Maire

Mesdames et Messieurs RITAINE, PIEROT, LAGORCE, THIERY, SCHUSTER, VECK, KINZELIN, PELARD, GILET, GRAVE, MONGE, ARSLANIAN, CESAR, CAMPOS, WILHELM, PROLONGEAU, CRUBELLIER, CLIQUET, LAURENT, WILLER, ASSFELD-LEMAIRE, MERCIER.

Etaient absents ou excusés :

Madame ROUYER – pouvoir à Madame VECK,
Madame REJWERSKI – pouvoir à Monsieur ARSLANIAN,
Monsieur VERGNAT,
Monsieur MEREY – pouvoir à Monsieur SCHUSTER,
Madame BADER,
Monsieur CHERY.

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Présents : 23

Votants : 26

Date de la convocation : 30 juin 2009

N° Délibération : 01

Objet : garderie périscolaire

A l'unanimité, Monsieur PROLONGEAU a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire qu'il a acceptées

Sur avis favorable de la commission Action Educative du 1^{er} juillet 2009, Madame Pascale CESAR, Conseillère Déléguée et rapporteur, informe les membres du conseil que par délibération du 10 mars dernier, décision avait été prise de modifier à titre expérimental les horaires d'ouverture de la garderie périscolaire, et de porter à 18 h 30 l'heure maximum de garde.

Cette expérimentation mise en place le 30 mars dernier était prévue jusqu'au terme de cette année scolaire.

Certains parents ayant déjà pris leur disposition antérieurement, il paraît opportun de prolonger cette expérimentation jusqu'à la fin du mois de décembre.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
A L'UNANIMITE

- AUTORISE la poursuite de l'expérimentation des horaires de la garderie périscolaire de la rentrée de septembre jusqu'à la fin décembre 2009.

Fait et délibéré, les jours mois et an susdits.
Le Maire soussigné déclare que les formalités d'affichage et de publicité ont été accomplies conformément aux articles L2121-24 et L2121-25 du Code des Collectivités Territoriales.

LE MAIRE,

D. SARTELET

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNI EN SEANCE LE 07 JUILLET 2009

Etaient présents : Monsieur Didier SARTELET, Maire

Mesdames et Messieurs RITAINE, PIEROT, LAGORCE, THIERY, SCHUSTER, VECK, KINZELIN, PELARD, GILET, GRAVE, MONGE, ARSLANIAN, CESAR, CAMPOS, WILHELM, PROLONGEAU, CRUBELLIER, CLIQUET, LAURENT, WILLER, ASSFELD-LEMAIRE, MERCIER.

Etaient absents ou excusés :

Madame ROUYER – pouvoir à Madame VECK,
Madame REJWERSKI – pouvoir à Monsieur ARSLANIAN,
Monsieur VERGNAT,
Monsieur MEREY – pouvoir à Monsieur SCHUSTER,
Madame BADER,
Monsieur CHERY.

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Présents : 23

Votants : 26

Date de la convocation : 30 juin 2009

N° Délibération : 02

Objet : Subvention projet linguistique DM

A l'unanimité, Monsieur PROLONGEAU a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire qu'il a acceptées

Sur avis favorable de la Commission Action Educative du 1^{er} juillet 2009 et de la Commission Ressources du 03 juillet 2009, Madame Dominique VECK, Adjointe et rapporteur, informe les membres du conseil que Monsieur BILLOT, directeur de l'école Victor Hugo, a prévu l'organisation d'un séjour linguistique et sportif franco-allemand.

Sélectionnée départementale par l'USEP (Union Sportive de l'Ecole Primaire), la classe de CM2 participera à deux rencontres avec un groupe de scolaires allemands, originaires de THURINGE.

Le premier séjour est prévu à FREITZEITHEIM du 12 au 17 octobre 2009 et les correspondants seront accueillis au centre FOL de Clairsapin dans les Vosges du 02 au 08 mai 2010.

Le financement de ces deux séjours est assuré principalement par un fonds européen et par l'USEP 54. La participation demandée par Monsieur BILLOT s'élèverait à 1 200 € pour les deux séjours avec un coût pour les parents de 2 800 €, soit 112 €/enfant.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
A L'UNANIMITE

- DECIDE le versement d'une subvention de 1 200 € à la coopérative de l'école primaire Victor Hugo, la première partie de cette somme, soit 600 €, sera versée en juillet et la deuxième partie début 2010, par anticipation au vote du budget.
- AUTORISE l'ouverture d'un crédit de 600 € à l'article 6574 – Subvention de fonctionnement en dépenses, et de 600 € à l'article 74835 Etat-Compensation au titre des exonérations de taxe professionnelle en recettes.

Fait et délibéré, les jours mois et an susdits.

Le Maire soussigné déclare que les formalités d'affichage et de publicité ont été accomplies conformément aux articles L2121-24 et L2121-25 du Code des Collectivités Territoriales.

LE MAIRE,

D. SARTELET

